

**LISTE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROUVIERE
Séance du 12 février 2025**

Date de convocation : 04/02/2025

Président de séance : M. Patrick de GONZAGA,

Secrétaires de séance : Mme Agnès FLAMME et Mme Martine DUMONT

Listes des membres du Conseil Municipal présents lors des décisions des questions à l'ordre du jour de la séance du 12/02/2025 :

MM. Patrick de GONZAGA, Agnès FLAMME, Frédéric CALAME, Martine DUMONT, Jérôme PHILIP, Alexandra BON, Joséphine COSTA et quatre procurations de Mme Aline BRUGUIERE, M. Florent FAUCHER, Mme Christelle VILLETARD et Loïc FLAMME.

Décisions prises, après délibération :

- 1 - Approbation du précédent compte rendu : Adoptée à l'unanimité,
- 2- Demande de subvention au titre des amendes de police : Adoptée à l'unanimité,
- 3- Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie (au titre des amendes de police) : LAUTIER MOUSSAC Groupe BRAJA pour un montant de 39.985,00€ HT - Adoptée à l'unanimité,
- 4 – Désignation des délégués au SIRP La Rouvière Montignargues : Ont été élus à l'unanimité : MM. Agnès FLAMME, Frédéric CALAME, Jérôme PHILIP, Joséphine COSTA, Loïc FLAMME, délégués titulaires et Mme Aline BRUGUIERE, déléguée suppléante,
- 5 – Consultation relative au projet de plan de protection de l'atmosphère de l'aire urbaine de Nîmes : Avis défavorable à la majorité,
- 6 – Vente de la parcelle section AE n°333 : Vendue à M. Déric RUSSIER pour un montant de 255.000,00€ : Adoptée à l'unanimité,
- 7 – Avenant n°3 à la convention cadre de fonctionnement du dispositif « Conseil en énergie partagée » commun à Nîmes Métropole et à la commune : Rejetée à l'unanimité,
- 8- Travaux d'éclairage public aux abords du foyer Choix de l'entreprise : CITEOS / SANTERNE CAMARGUE pour un montant de 24.291,80€ HT : Adoptée à l'unanimité
- 10- Création d'un abribus : Choix de la Sté SIGNAUX GIROD - Adoptée à l'unanimité

La question suivante :

9 – Protocole transactionnel relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de l'école : a été retirée de l'ordre du jour.

A La Rouvière, le 14/02/2025,
Le Maire, Patrick de GONZAGA,

